

La mise en œuvre du volet développement économique et emploi du contrat de ville



L'emploi et le développement économique sont au premier plan des priorités de la Politique de la ville et des nouveaux contrats de ville. **Alors que les CUCS avaient peu investi ce champ, l'enjeu est aujourd'hui pour les professionnels de le réinvestir sur de nouveaux axes : vocation économique des quartiers, économie sociale et solidaire, formation, qualification des habitants... et ce dans un contexte de rigueur budgétaire et de réduction des crédits.**

Quelle stratégie tenir dans le contrat de ville pour que le développement économique exogène puisse bénéficier aux demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires ? Mais aussi pour un développement économique endogène, au bénéfice des habitants ?

Quelles articulations commune-intercommunalité au sein des contrats de ville, alors que le développement économique est une compétence d'agglomération ? Quelles articulations avec les schémas régionaux de développement économique et d'emploi ?

L'atelier s'est appuyé sur la présentation par Pierre-Édouard Martin (chargé de mission à l'IREV – Centre de ressources Politique de la ville en Nord-Pas-de-Calais) de la synthèse du cycle de formation animé par l'IREV en lien avec le CGET et la Caisse des dépôts, et sur le témoignage de Sandrine Rigaill (chef de projet Politique la ville à la communauté d'agglomération de Caen la mer), notamment sur la méthode mise en place pour identifier les enjeux et objectifs de l'axe emploi-développement économique et ESS du contrat de ville de Caen la mer.

Ensuite, les échanges ont permis d'évoquer des expériences concrètes : présentation du site et du travail autour du développement économique ; articulation avec le contrat de ville ; rôle de l'intercommunalité ; mobilisation des crédits européens ; prise en compte de la lutte contre les discriminations ; articulation avec la rénovation urbaine.

1- Un déficit de prise en compte du thème dans la Politique de la ville

La première remarque est que sur un tel sujet les attentes peuvent être très différentes, confirmant le **déficit de prise en compte de la dimension économique dans beaucoup de territoires**. On voit qu'une part des professionnels en charge des contrats de ville « débutent » sur cette thématique ; ils sont en attente d'une vision générale du sujet. Et d'autres, disposant d'une certaine expérience, désirent échanger plus précisément autour des méthodes d'élaboration de stratégie ou encore de dispositifs ou de projets.

Deux rapports ont été présentés en introduction de l'atelier :

- « Volet emploi, insertion, développement économique des CUCS », rapport des groupes de travail mis en place avec l'appui du Conseil national des missions locales (CNML) et de l'Alliance Villes Emploi, Secrétariat général du comité interministériel des villes (SGCIV), février 2011 ;
- « Analyse du volet emploi-insertion par l'activité économique et développement économique des contrats urbains de cohésion sociale », Délégation interministérielle à la ville, 5 mai 2009.

Ces deux rapports montrent par exemple :

- que **les questions de l'emploi et du développement économique dans la Politique de la ville ont été peu traitées** (faible nombre d'actions) malgré son caractère prioritaire dans les discours et sa prégnance dans les quartiers ;
- que **les CUCS n'ont pas été le cadre d'élaboration d'une stratégie en la matière** ;
- que **les questions de l'insertion et de l'emploi ont été privilégiées au détriment du développement économique**, abordé surtout dans le cadre de la mixité fonctionnelle exigée dans les PRU et les ZFU ;
- que **les entreprises et certains acteurs de l'emploi (Pôle emploi notamment) étaient jusqu'alors peu sollicités, ou ne l'étaient pas**.

L'IRDSU constate par ailleurs que ses adhérents semblent démunis tant dans la maîtrise des évolutions institutionnelles et de leurs enjeux que dans les démarches à conduire pour associer les acteurs de la Politique de la ville et les problématiques liées à l'emploi et au développement économique.



Pour aller plus loin

- « Volet emploi, insertion, développement économique des CUCS » à retrouver sur www.ville.gouv.fr
- « Analyse du volet emploi-insertion par l'activité économique et développement économique des CUCS » à retrouver sur <http://i.ville.gouv.fr>

2- Le cycle de formation animé par l'IREV

Pierre-Édouard Martin a ensuite présenté le cycle de formation mené par l'IREV.

Il a notamment insisté sur des éléments nécessaires pour engager la démarche qui doit permettre de développer une stratégie « emploi-développement économique » au sein d'un contrat de ville :

✓ **Impliquer les services chargés du développement économique tout au long de la phase d'élaboration du projet Politique de la ville** (diagnostic, écriture, réalisation).

✓ **Prendre le temps de comprendre le « monde » de l'autre** et d'expliquer son propre « monde » (enjeux, objectifs, mode de fonctionnement, contraintes) pour identifier des enjeux communs.

✓ Rester vigilant à ce que la **problématique emploi-insertion ne phagocyte pas celle du développement économique**.

✓ **Donner une place spécifique à la connaissance de l'entreprise**, à des interventions d'entreprises (intégration aux conseils citoyens ?).

✓ **Réfléchir à des approches territoriales pertinentes qui dépassent l'échelle de l'agglomération** (bassin d'emploi, arrondissement).

✓ **Échanger, croiser les expériences**, mettre en lien les acteurs au-delà de leurs territoires.



Pour aller plus loin

- *Repères pour agir n°5, « Vers le développement économique urbain » (juillet 2015), à retrouver sur www.irev.fr*

3- L'expérience de la communauté d'agglomération de Caen la mer

Sandrine Rigaill, chef de projet Politique de la ville à la communauté d'agglomération de Caen la mer, et Eddie Motte, chef de projet à la Maison de l'emploi et de la formation de l'agglomération caennaise, ont présenté les travaux engagés sur l'agglomération caennaise.

La méthode employée n'est pas nouvelle. Elle relève du développement social local. **Elle illustre cependant les possibilités d'articulation entre des communes qui ont conduit la Politique de la ville et les intercommunalités qui en sont désormais les chefs de file**, dans un contexte où l'ingénierie est maintenue dans les communes.

Caen la mer a fait le choix d'une intercommunalité coordinatrice de la réflexion partenariale globale sur le contrat de ville en s'appuyant sur un binôme chef de projet communal-expert thématique pour conduire les groupes de travail autour de chaque pilier. La question de l'emploi et du développement économique est posée de manière simple, à partir de l'accès à l'emploi des habitants des quartiers Politique de la ville.

La réflexion s'est donc déroulée selon le schéma suivant :

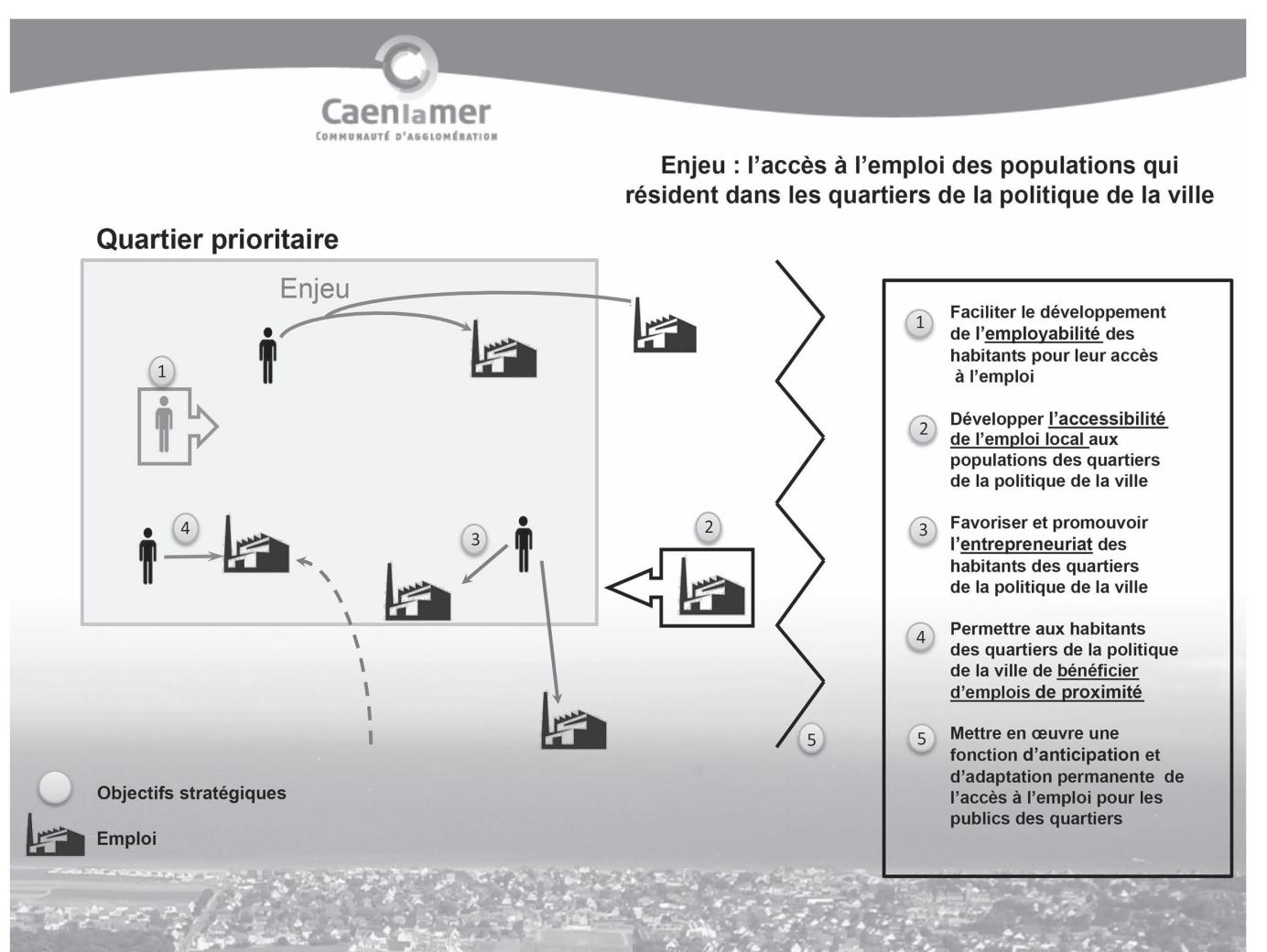
- **L'intercommunalité coordonne des groupes de travail thématiques** dont le pilotage est confié à un chef de projet communal (une commune est fortement engagée sur la thématique emploi-développement économique), aidé d'un expert du domaine traité (ici le directeur de la Maison de l'emploi).

- **Quatre réunions de travail ont permis de regrouper une vingtaine d'acteurs de l'emploi** dont la CCI et Pôle emploi et de représentants du secteur associatif, ce qui localement était novateur en termes de partenariat.

- **L'enjeu posé est simple: l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la ville.** Les échanges au sein du groupe de travail ont fait émerger une série d'objectifs stratégiques eux-mêmes déclinés en objectifs associés qui ont fait ressortir des typologies d'actions.

Cette réflexion s'est appuyée sur une analyse partagée des logiques de fonc-

tionnement, résumée dans le schéma de modélisation suivant :



Il s'agissait de mobiliser les élus autour de cet enjeu de l'accès à l'emploi, mais dans une logique de développement économique « adapté » tout en cherchant à maintenir les volets remobilisation sociale et insertion professionnelle que la Politique de la ville locale avait investi dans le précédent contrat de ville.

Les échanges qui ont suivi ont permis de donner des exemples de partenariat avec des entreprises. Caen la mer a par exemple soutenu la mise en place d'une « plateforme mobilité » à travers laquelle

le groupe PSA offre une flotte de scooters et de voitures. Cela permet à des personnes sans permis ou sans véhicule de rejoindre des zones d'activités ou une offre de formations, d'effectuer des recherches d'emploi sur des secteurs non desservis par les transports en commun. Ce partenariat s'effectue en s'appuyant sur les moyens de droit commun, mais bénéficie surtout aux habitants des quartiers prioritaires grâce au travail partenarial des « prescripteurs » : Pôle emploi, missions locales, organismes de formation, communes.